

# LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

REVUE ECCLÉSIASTIQUE ET HISTORIQUE

COMPRENANT SEIZE PAGES, PUBLIÉE LE 1ER ET LE 15 DE CHAQUE MOIS.

Abonnement : Canada, \$1.00 par an. États-Unis, \$1.25. Etranger, 7 francs

SOMMAIRE :—L'évolution de l'Université manitobaine—Feu Dom Adrien Gréa—A la mémoire de l'honorable Pierre Boucher de la Bruère—Feu M. J.-A. Sénécal—Miettes historiques—Ding ! Dang ! Dong !—R. I. P.

VOL. XVI

1 AVRIL 1917

No 7

## L'ÉVOLUTION DE L'UNIVERSITÉ MANITOBAINE

La fondation de l'Université du Manitoba remonte à 1877. Les trois collèges alors existant dans la province, au lieu de se faire autoriser à conférer séparément les degrés — ce que le gouvernement d'alors était disposé à leur accorder, — préférèrent s'unir à cette fin et constituer ainsi une université. On pensa que cette fédération donnerait plus de prestige aux collèges eux-mêmes et entretiendrait chez les élèves une émulation de bon aloi. Il fut bien entendu — Mgr Taché et les autorités du collège de Saint-Boniface insistèrent particulièrement sur ce point — que l'enseignement resterait sous la direction des collèges, que l'Université ne serait pas enseignante, qu'à l'instar de celle de Londres elle ne ferait qu'examiner et conférer les degrés.

*Les Cloches* ont rappelé au long l'histoire de cette question universitaire le 1er mai 1911. Elles n'ont pas l'intention d'y revenir. Elles désirent seulement noter brièvement l'évolution radicale que le gouvernement vient de faire subir à l'Université par la loi qu'il a fait voter à la dernière session. Par cette loi il a mis la haute main sur l'éducation secondaire et supérieure dans la province, comme il l'avait mise, il y a près de trente ans, sur l'instruction primaire. C'est un pas de plus dans l'exécution du plan maçonnique à la réalisation duquel travaillent consciemment ou non les majorités parlementaires de la plupart des provinces canadiennes, comme du reste celles de presque tous les grands pays modernes.

Comme le rappelait Sa Sainteté Benoît XV, dans une lettre récente adressée au Supérieur général des Petits Frères de Marie à l'occasion du centenaire de sa Congrégation, "l'enfance renferme en soi la cause et le principe des temps futurs, et il n'est pas difficile d'inférer de la manière dont elle est instruite et éduquée aujourd'hui ce que seront demain les mœurs publiques et privées. Ils le compren-